



# BILANS M'T DENTS VOS DONNEES EN DANGER

Depuis le 1er avril 2025, les bilans MT Dents ont été étendus tous les ans dans le cadre du programme “génération sans carie”.

Ce dispositif prévoit une dispense d'avance de frais via un tiers payant obligatoire, généralisé, contractualisé auprès de l'assurance maladie ET des complémentaires santé (hors css). Or, ce tiers payant sur la part mutuelle constitue une violation du secret médical. Le secret médical est sacré, il ne peut être levé que dans des cas précis encadrés par la loi.

**Ce nouveau dispositif ne nous permettant pas de garantir le respect du secret de vos informations médicales, nous avons demandé à ce que des modifications soient apportées pour garantir vos droits.**

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour toute question, parlez-en à votre praticien

